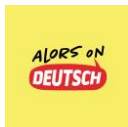




Wallonie



Province
de Liège



CONCOURS Maison des Langues : Journée de la langue allemande 2022

Titre du concours : A toi mon voisin germanophone, découvre-moi !

1. Contexte :

À l'occasion de la Journée de la langue allemande en Wallonie, qui a lieu cette année le mercredi 19 octobre, la Maison des Langues de la Province de Liège lance un concours de réalisation de mini-vidéos à destination des écoles techniques et professionnelles.

2. Objectif :

Sensibiliser à la langue de Goethe les élèves qui n'ont pas de cours d'allemand ou très peu.

3. Le public-cible :

Le concours s'adresse à **toutes les écoles d'enseignement secondaire technique et professionnel situées en province de Liège (Allemagne : Berufskollege, Hauptschulen).**

Pour ouvrir le spectre le plus largement possible et simplifier le *matching*, 3 catégories seront ciblées :

➔ Envoi de la vidéo :

Belgique (province de Liège)

- 1^{er} degré = 1^{ère} et 2^{ème} années (12-13 ans)
- 2^{ème} degré = 3^{ème} et 4^{ème} années (14-16 ans)
- 3^{ème} degré = 5^{ème} et 6^{ème} (17-18 ans)

➔ Réception de la vidéo (jury)

Allemagne

- de la 5^{ème} à la 7^{ème} année (11-14 ans)
- de la 8^{ème} à la 10^{ème} année (14-16 ans)
- de la 11^{ème} à la 12^{ème} année (17-18 ans)

et/ou Communauté germanophone

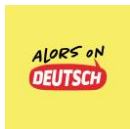
- 1^{er} degré = 1^{ère} et 2^{ème} années (12-13 ans)
- 2^{ème} degré = 3^{ème} et 4^{ème} années (14-16 ans)
- 3^{ème} degré = 5^{ème} et 6^{ème} (17-18 ans)

4. Le concours (voir présentation PowerPoint en annexe) :

Celui-ci est très simple dans sa forme et ses consignes.

Phase 1 : réalisation des vidéos par les classes francophones

Les élèves des écoles francophones (province de Liège), avec l'aide de leur(s) professeur(s), sont invités à réaliser une courte vidéo (min. 1'30 – max. 3'00) et à



l'envoyer à la Maison des Langues : gilles.huaux@provincedeliege et kwangja.cremer@provincedeliege.be

Choix entre 3 thèmes possibles qui les invitent à parler :

- de leur futur métier → « Vis mon futur job »
- de leur école/classe ou de la vie à l'école → « Vis mon école »
- de leur village/ville, de ce qu'ils aimeraient en faire connaître (site touristique, activité culturelle, artistique, musicale, ...) → « Vis ma ville »

... le tout dans un langage simple, visuel **ET** en y glissant 5 mots ou expressions en langue allemande !

Phase 2 : évaluation des vidéos par des classes germanophones et/ou allemandes

Une fois les vidéos collectées, la Maison des Langues les enverra aux groupes-classes allemands ou germanophones participants.

La Maison des Langues veillera à répartir les vidéos selon le niveau des groupes-classes. Exemple : les vidéos réalisées par des élèves du degré 1 francophone seront évaluées par des élèves allemands ou germanophones de la 5^{ème} à la 7^{ème} (pour l'Allemagne) ou du degré 1 (pour la Communauté germanophone).

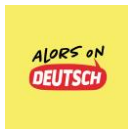
Les groupes-classes allemands et/ou germanophones feront office de jury et éliront la vidéo qu'ils préfèrent sur base des critères suivants (en attribuant de 1 à 5 étoiles, 5 étant la cote maximale) :

Critères	1 ☆	2 ☆	3 ☆	4 ☆	5 ☆
Compréhension du message : les idées sont clairement énoncées, ce qui rend la vidéo facile à comprendre.					
Qualité technique de la mise en scène : le visuel est net, les paroles sont audibles et claires.					
La recherche et l'invention des idées : le contenu de la vidéo se distingue par des idées originales*. *Larousse : qui se distingue du commun, qui sort de l'ordinaire.					

NB :

1) La Maison des Langues sélectionnera les vidéos qui respectent les 3 critères suivants :

- Présence de 5 mots/expressions en allemand
- Timing respecté (entre 1 minute 30 et 3 min)
- Respect des thèmes proposés



Seules les vidéos sélectionnées par la Maison des Langues seront envoyées aux groupes-classes allemands et/ou germanophones.

- 2) Le jury ne sera composé que d'un seul groupe-classe allemand ou germanophone par degré.

Phase 3 : choix de la classe gagnante

Chaque groupe-classe allemand ou germanophone enverra une **carte postale** sur le thème « Rencontrons-nous ! » à l'école francophone « gagnante » en y glissant 5 mots/expressions en français (suivant le même principe que pour les vidéos dans lesquelles les élèves francophones doivent faire apparaître 5 mots/expressions en allemand).

Objectif de la carte : décrire la proposition d'échange culturel ou linguistique en quelques phrases.

En parallèle, les groupes-classes allemands et/ou germanophones enverront par e-mail aux organisateurs du concours (Maison des Langues : gilles.huaux@provincedeliege.be) une photo de leur carte postale (recto verso). Dans le corps de l'e-mail, apparaîtra une brève explication (500 mots max.) de ce qu'ils mettront en place pour accueillir leurs hôtes francophones et les mettre à l'aise (ex : activité brise-glace qui demande peu de mots de vocabulaire, traduction de concepts-clé pour pouvoir participer à une visite culturelle ou d'entreprise,...).

5. Résultat du concours : une visite dans l'autre communauté linguistique/sous-région de l'EMR :

Pour chaque catégorie d'âge (ou niveaux d'enseignement, cfr. « 2. Le public-cible »), la classe francophone qui recevra une carte postale du groupe-classe allemand ou germanophone du degré correspondant sera déclarée gagnante.

Sur base des résultats, la Maison des Langues :

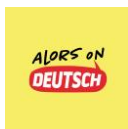
- décernera aux écoles participantes le label « Alors, on deutsch 2022 » ;
- déposera auprès du GECT de l'EMR une demande de financement pour les lauréats de chaque niveau d'enseignement via le fonds eurégional pour la mobilité dans l'éducation (3 demandes – une par degré -, 700€/max. par échange bilatéral). Ce financement servira à organiser les échanges entre les classes francophones et germanophones.

L'EMR et/ou l'APAW offrira/-ront un petit lot de consolation aux classes francophones non gagnantes.

6. Diffusion des résultats :

Il sera demandé :

- aux participants si leurs vidéos peuvent être diffusées sur le web (sites et réseaux sociaux de l'EMR, de la Maison des Langues, de l'APAW) ;
- aux gagnants, de nous envoyer un court article illustré (photos ou vidéos) pour témoigner de la rencontre bilatérale qui aura été organisée grâce au financement



obtenu. Les articles seront alors publiés sur les sites et réseaux sociaux des organisateurs du concours.

7. Échéancier :

Date	Quoi ?
20 septembre 2022	Envoi des consignes du concours aux écoles + délai d'inscription (Google form) au 19 octobre 2022
19 octobre 2022	Journée de la langue allemande en Wallonie – deadline pour les candidatures (début du concours)
03 février 2023	Deadline pour l'envoi des vidéos + envoi de celles-ci aux classes germanophones
24 mars 2023	Deadline pour l'évaluation des vidéos par les classes germanophones et l'envoi des cartes postales aux classes francophones choisies sur base de l'évaluation
21 avril 2023	Annonce des résultats et début de la diffusion des vidéos des écoles participantes via réseaux sociaux des organisateurs (MDL, EMR, Lingua/GECT, APAW)
01 juin 2023	Introduction des demandes de financement via le fonds eurégional pour la mobilité dans l'éducation (GECT EMR)
Avant le 31 décembre 2023	Réalisation des échanges bilatéraux entre classes francophones et germanophones + dissémination

8. Règlement du concours :

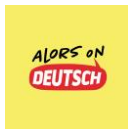
8.1. Contexte du concours

Le concours « *Alors, on deutsch : à toi, mon voisin germanophone !* » s'inscrit dans le cadre de la Journée de la langue allemande qui est organisée en Wallonie depuis 2017 le 3^{ème} mercredi du mois d'octobre.

Cette journée a pour but de sensibiliser le grand public à l'importance de la langue allemande eu égard à la proximité de populations germanophones (Communauté germanophone, Allemagne) et *in fine* aux relations culturelles, socio-économiques ainsi qu'aux partenariats, notamment dans le domaine de l'éducation, qui peuvent progressivement se nouer ou se renforcer grâce à une meilleure connaissance de la culture et de la langue allemande.

8.2. Objet du concours

Le concours consiste en l'envoi, par les écoles francophones participantes, de courtes vidéos afin de présenter un des aspects suivants : vie scolaire, vie professionnelle, vie culturelle. Le contenu des vidéos sera majoritairement en français mais devra contenir 5 mots ou expressions en allemand. Les écoles germanophones participantes feront office de jury en évaluant les vidéos reçues et devront répliquer en allemand, avec 5 mots ou expressions en français, par une carte postale à destination de l'école francophone qu'elles auront choisie et dans laquelle elles rédigeront une proposition de



rencontre (rencontre entre classes, organisation d'une visite d'entreprise, activité culturelle ou artistique).

8.3. Public-cible du concours

Afin de sensibiliser les élèves qui ont peu, voire pas de cours d'allemand, la Maison des Langues a choisi d'ouvrir le concours aux écoles d'enseignement secondaire technique et professionnel en province du Liège, là où les volumes horaires de cours de langues restent assez faibles et où l'allemand est peu proposé ou choisi.

Pour ne pas limiter l'accès au concours à une seule tranche d'âge, celui-ci est ouvert aux élèves des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement secondaire.

L'équivalent est d'application pour les écoles germanophones (Communauté germanophone et Région d'Aix-la-Chapelle).

Les différentes catégories d'âge/ niveaux d'enseignement sont décrites au point 2. « Le public-cible » ci-dessus.

8.4. Lancement du concours

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé à la mi-septembre 2022 sous forme d'un formulaire (de type « Google forms ») à compléter, tant pour les écoles francophones que germanophones.

Le concours sera officiellement lancé lors de la Journée de la langue allemande en Wallonie, le mercredi 19 octobre 2022 ; les écoles francophones comme germanophones qui auront manifesté leur intérêt recevront les instructions précises dudit concours.

Les écoles francophones sont invitées à envoyer leurs courtes vidéos à la Maison des Langues avant le 03 février 2023.

8.5. Évaluation du concours et rédaction de cartes postales

1) Les écoles germanophones participantes

Elles reçoivent les vidéos des classes francophones participantes et qui correspondent à leur niveau d'enseignement/ catégorie d'âge.

Elles évaluent ces vidéos sur base de la grille de critères fournies (cfr. point 4 « Le concours »).

Elles rédigent une carte postale à destination de l'école francophone qui aura produit la vidéo qu'elles auront plébiscitée. En outre, elles enverront une copie de leur carte postale à la Maison des Langues (gilles.huaux@provincedeliege.be et kwangja.cremer@provincedeliege.be)

2) Sur base des résultats, la Maison des Langues :

- décernera aux écoles participantes le label « Alors, on deutsch 2022 » ;



Wallonie



Province
de Liège

ALORS ON
DEUTSCH

- déposera auprès du GECT de l'EMR une demande de financement pour les lauréats de chaque niveau d'enseignement via le fonds eurégional pour la mobilité dans l'éducation (3 demandes – une par degré -, 700€/max. par

échange bilatéral). Ce financement servira à organiser les échanges entre les classes francophones et germanophones.

8.6. Respect des données à caractère personnel

La protection des données à caractère personnel est garantie. Celles-ci seront exclusivement utilisées dans le cadre du concours « *Alors, on deutsch : à toi, mon voisin germanophone !* » et ne seront éventuellement publiées sur les réseaux sociaux et/ou sites web des organisateurs (Maison des Langues de la Province de Liège, GECT de l'EMR, APAW) qu'avec l'accord explicite des personnes concernées.